BON USAGE - RECOMMANDATIONS

PUBLIÉ LE 18/10/2022 - MIS À JOUR LE 24/10/2022

Médicament Lytos et complément alimentaire Lithos : rappel des recommandations pour éviter une confusion entre les deux produits

Un nouveau cas de confusion entre le médicament Lytos (clodronate de sodium tétrahydraté) et le complément alimentaire Lithos (citrate de potassium et de magnésium) nous a été signalé lors de sa dipensation en pharmacie. Cette erreur s'explique par la prononciation identique de ces deux produits, leur orthographe très proche et la posologie qui est similaire (2 comprimés par jour).

Le laboratoire Esteve Pharmaceuticals changera son étiquetage secondaire en 2023. En attendant, pour éviter toute confusion, nous vous rappelons les recommandations élaborées en 2017 à l'attention des patients, des professionnels de santé et des grossistes répartiteurs.

Le médicament Lytos (clodronate de sodium anhydre) du laboratoire Esteve Pharmaceuticals est un biphosphonate indiqué dans certains cas graves d'hypercalcémie (augmentation du taux de calcium dans le sang) en relais de la forme injectable, et dans certains cas de destruction du tissu osseux d'origine cancéreuse, accompagnées ou non d'hypercalcémie.

Le complément alimentaire Lithos commercialisé par Biohealth Italia est lui utilisé en cas de forte perte de liquide liée à une transpiration excessive, une forte diurèse (volume d'urines émises par jour) ou une diarrhée.

Information pour les patients

- En cas de doute sur votre ordonnance, n'hésitez pas à en faire part à votre pharmacien. Contactez également si besoin votre médecin pour qu'il vous confirme le produit prescrit.

Information pour les professionnels de santé

Médecins prescripteurs

- Nous rappelons que depuis le 1er janvier 2015, tous les médicaments doivent être prescrits en dénomination

commune internationale (DCI).

- Concernant le complémentaire alimentaire Lithos, et de façon général pour tous les compléments alimentaires, sur la prescription nous vous invitons à préciser le statut des produits « complément alimentaire », à les séparer des médicaments et à ajouter la mention « à titre de conseil ».

Pharmaciens

- En cas d'écriture manuscrite peu lisible ou de doute sur les informations indiquées sur l'ordonnance, nous vous invitons à vérifier auprès du prescripteur le produit en vous faisant préciser son statut et la substance active, et, le cas échéant, l'indication.
- Lors de la commande du produit au grossiste répartiteur (passée oralement ou par écrit), à la réception de la commande et au moment de sa dispensation aux patients, assurez-vous qu'il s'agit bien du bon produit, notamment en vérifiant la substance active.

Information pour les grossistes répartiteurs

- Lors des commandes passées oralement ou par écrit par les officines, nous vous recommandons de bien vérifier s'il s'agit du médicament ou du complément alimentaire, soit en le demandant oralement lors de la commande, soit à l'aide de la substance active ou en vous faisant confirmer l'orthographe du produit et son statut (médicament ou complément alimentaire).
- Lors de la préparation de la commande, nous vous conseillons de vérifier qu'il s'agit bien du bon produit.

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 19/06/2019 - MIS À JOUR LE 30/10/2020

Attention aux confusions entre le médicament Lytos (clodronate de sodium tétrahydraté) et le complément alimentaire Lithos (citrate de potassium et de magnésium)

PRÉVENTION
ERREURS MÉDICAMENTEUSES